



**MR**

*Parlement bruxellois*

STRATÉGIE DE RELANCE  
POUR LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE

**RISE UP  
BRUSSELS**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>UN PLAN POUR RESTRUCTURER L'OFFRE ET STIMULER LA DEMANDE</b>	<b>3</b>
<b>BRUXELLES, UN TISSU ECONOMIQUE HETEROGENE</b>	<b>4</b>
<b>I. MESURES DE SOUTIEN ECONOMIQUE TOUS SECTEURS CONFONDUS</b>	<b>5</b>
1. Continuer à soutenir la trésorerie de ceux qui seront le plus impactés en fonction du plan de déconfinement	5
2. Créer un Fonds COVID-19 pour octroyer des prêts subordonnés aux PME	6
3. Recapitaliser Finance.brussels	7
4. Octroyer des garanties sur les lignes de crédit court terme et sur les crédits de type crédit d'investissement	7
5. Offrir un ballon d'oxygène aux indépendants et TPE	7
6. Introduire une "clause Corona" dans les baux commerciaux	8
7. Adapter rapidement la formation professionnelle aux nouveaux besoins	9
8. Stimuler la demande en relançant les investissements publics	10
9. Assurer la mobilité interne dans la Fonction publique	10
10. Renforcer le recours au télétravail après la crise	11
11. Accompagner les changements en matière de mobilité	11
12. Faire preuve de créativité et de flexibilité	12
13. Mettre en place des solutions «de seconde chance» pour les entrepreneurs faillis	12
<b>II. MESURES SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS</b>	<b>13</b>
1. COMMERCE ET HORECA	13
2. EVENEMENTIEL ET TOURISME	15
3. CONSTRUCTION	16



# UN PLAN POUR RESTRUCTURER L'OFFRE ET STIMULER LA DEMANDE

La crise liée au Covid-19 est la plus importante épreuve que traverse le monde depuis près de 80 ans. Selon certains experts, cette crise pourrait d'ailleurs être aussi grave de conséquences que la Grande Dépression de 1929. L'Europe et la Belgique ne sont pas épargnées. Pour répondre à l'urgence sanitaire et sauver un maximum de vies, des mesures inédites de restriction et d'interdiction ont été prises par les différentes autorités publiques du pays.

**Ces mesures nécessaires pour la santé ont eu des impacts sans précédent sur l'économie, l'activité et l'emploi.**

**Il ne faut pas opposer santé et économie. Il s'agit des deux faces d'une même pièce pour un déconfinement responsable.**

L'économie permet notamment de financer notre sécurité sociale.

**La relance économique sera un enjeu social majeur si l'on veut préserver notre cadre de vie. Tous les niveaux de pouvoir fédéral, régional et local sont concernés. Le Gouvernement wallon a déjà lancé sa stratégie « Get up Wallonia » pour la Région wallonne.** Le gouvernement régional bruxellois doit aussi se préparer. Penser à la relance seulement la veille du déconfinement pourrait avoir de graves conséquences (des secteurs entiers qui s'effondrent comme des châteaux de cartes si les politiques de relance ne sont pas au rendez-vous: on voit l'interdépendance des secteurs de l'HORECA, fournisseurs, grossistes, éleveurs, etc.).

On a vu beaucoup d'élan de solidarité humaine mais aussi économique depuis le début de l'épidémie, comme l'initiative "Horeca Come Back". **Les autorités bruxelloises ne peuvent pas rester au balcon mais doivent rapidement apporter leur soutien pour transformer ces initiatives individuelles en réussite collective.**

L'enjeu est de taille et nous sommes inquiets lorsque l'on voit déjà aujourd'hui le temps de réaction dans la gestion de la crise, comme ce fut le cas pour le démarrage de la prime régionale notamment.

**C'est pourquoi le MR, premier parti de l'opposition à Bruxelles, a pris les devants et concerté des économistes ainsi que des représentants du monde économique ces dernières semaines pour avancer sur des pistes concrètes de relance au niveau régional.** Ceux-ci sont unanimes, il faut une stratégie de relance rapide, efficace et coordonnée.

**Ces consultations ont permis d'aboutir à une stratégie de relance pour la Région de Bruxelles-Capitale baptisée « Rise up Brussels ».** Il est entendu que celle-ci devra être complétée en activant d'autres leviers aux niveaux fédéral et local. Ce travail a déjà commencé avec plusieurs mesures d'urgence comme l'activation du droit passerelle et du chômage temporaire, le report de cotisations, la garantie d'Etat pour les prêts bancaires ou encore le gel temporaire des faillites.

Cette stratégie régionale contient plusieurs mesures. Parmi celles-ci, il y en a qui sont à mettre en œuvre à court, moyen et plus long termes. Il y en a qui coûtent peu (les "quick wins") et d'autres qui seront plus coûteuses.

Etant donné que nous sommes face à une crise concomitante de l'offre et de la demande, ce plan vise tant à restructurer l'offre (en visant à aider à remettre nos entreprises debout et à devenir plus résilientes pour le futur) qu'à stimuler la demande.

Enfin, il s'agit d'une stratégie globale à laquelle s'ajoute quelques mesures sectorielles qui sera appelée à évoluer et à être complétée pour tenir compte de l'ensemble des spécificités du tissu économique bruxellois. Il s'agit d'un travail gigantesque qui se poursuivra à l'écoute de tous les acteurs en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.



# BRUXELLES, UN TISSU ECONOMIQUE HETEROGENE

**L'essentiel de l'activité bruxelloise émane du secteur tertiaire et est principalement composé de PME et TPE.** De part son statut de capitale mais aussi de ville hôte pour les institutions européennes, Bruxelles se caractérise également par ses activités culturelles, touristiques et internationales, ses activités de congrès et abrite en son sein un pôle hôtelier particulièrement développé.

**Les mesures d'urgence économique et de relance doivent tenir compte de ces spécificités pour une stratégie de relance efficace.**

En Région bruxelloise, plus de 30% travailleurs salariés sont en chômage temporaire suite à l'épidémie de Covid et environ 50% des indépendants ont dû faire appel au droit passerelle. 84% des entreprises ont vu leur volume de travail diminuer et 62 % d'entre elles ont dû fermer suite aux mesures sanitaires. En Région bruxelloise, 35 à 40 % des établissements Horeca sont à risque en raison de problèmes de liquidité. **Il s'agit d'une situation sans précédent.**

Bien sûr, certains secteurs sont plus durement touchés que d'autres. Citons l'Horeca, l'événementiel, le culturel, le commerce de détail dont le textile et tant d'autres encore.

Sans reprise le 4 mai, les estimations prédisent la banqueroute pour près de 18 % des indépendants. Selon d'autres, ce serait 30 % du commerce mondial qui pourrait disparaître. Rien que concernant l'événementiel bruxellois, qui pourtant représente 83.000 emplois, 60 % du secteur se dit ne pas pouvoir tenir le coup au-delà de 6 mois. Quant à l'Horeca bruxellois, celui-ci comptabilise près de 7.600 unités d'établissements et ne concerne pas moins 36.000 emplois directs et 200.000 emplois indirects.

**Conscients de ces enjeux vitaux, des mesures urgentes de soutien ont été adoptées par l'Etat fédéral et les Entités fédérées, mais celles-ci devront être suivies, évaluées et complétées pour réussir le défi de la relance.**

**Selon les prévisions de la Banque nationale de Belgique (BNB) et du Bureau fédéral du Plan (BfP), le PIB pourrait chuter de 8 % en 2020.** Cette contraction du PIB augmentera mécaniquement le pourcentage de la dette, qui pourrait atteindre 115 % du PIB. Le creusement de la dette budgétaire risque d'être encore plus important à Bruxelles que dans les autres régions. Pour rappel, les prévisions économiques antérieures à la crise du Covid-19 annonçaient déjà une stagnation de la croissance à Bruxelles jusqu'en 2024. **Les autorités bruxelloises devront donc redoubler d'efforts pour s'attaquer aux défis passés et présents.**

Sans soutien adéquat des pouvoirs publics, la crise économique pourrait s'étendre et perdurer dans le temps. **Seul un plan de relance efficace permettra d'éviter une crise économique et sociale, et ainsi préserver notre qualité de vie à tous.** Dans ce cadre, la Région bruxelloise, équipée de nombreuses compétences en matière d'économie et d'emploi aura un rôle crucial à jouer.

**Ceci rappelle l'importance du sérieux budgétaire en temps de paix, car c'est lui qui nous permet de faire les dépenses nécessaires en temps de crise.** Le sérieux budgétaire, c'est le gage absolu de notre indépendance et, in fine, de notre liberté. La Région bruxelloise est dans une situation budgétaire particulièrement difficile en raison de l'important déficit accumulé ces dernières années. Ses marges sont donc réduites et ces mesures impliqueront une augmentation de la dette qui était déjà très élevée. A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.



# I. MESURES DE SOUTIEN ECONOMIQUE TOUS SECTEURS CONFONDUS

## 1. Continuer à soutenir la trésorerie de ceux qui seront le plus impactés en fonction du plan de déconfinement

Face à l'urgence de la crise, la Région bruxelloise a dégagé une prime forfaitaire unique de 4.000 EUR pour les entreprises contraintes à la fermeture et une autre prime unique, de 2.000 EUR, pour les entrepreneurs et les microentreprises (moins de 5 ETP) qui subissent une baisse importante de leurs activités.

**Ces primes sont toutefois largement insuffisantes pour une série de secteurs et d'entreprises pour qui le déconfinement sera plus lent et la reprise plus tardive.** Elles ne concernent pas non plus les entreprises de plus de 50 ETP. Le travail en matière de soutien à la trésorerie des entreprises les plus touchées n'est donc pas terminé. **On pense évidemment au secteur de l'Horeca, au secteur culturel et au secteur évènementiel.** Mais il y en a beaucoup d'autres !

**La situation devra être analysée secteur par secteur pour définir lesquels d'entre eux auront des besoins de trésorerie supplémentaires.** Il s'agira d'orienter adéquatement les soutiens vers les activités qui génèrent des emplois sur le territoire régional afin de pérenniser les activités créatrices d'emplois. Le ciblage des aides devra également se faire au regard du tissu économique local.

En effet, comme le rappelle l'étude récente de l'IBSA sur l'effet des politiques de relance<sup>1</sup>, plus l'activité consomme des produits intermédiaires produits localement, plus l'effet multiplicateur de soutien sera grand.

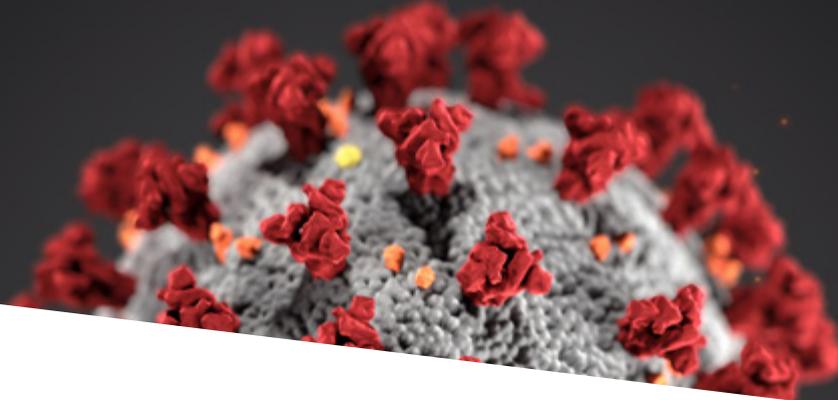
Pour prendre l'exemple de l'Horeca, les établissements dépendent de producteurs, de fournisseurs, de clientèles locales, nationales ou internationales en fonction de leur localisation et de leur profil. Il paraît évident aujourd'hui que les établissements qui dépendent davantage d'une clientèle internationale seront évidemment particulièrement impactés et risquent de l'être plus longtemps. **C'est le cas notamment des hôtels qui accueillent une clientèle européenne ou internationale dans le cadre de sommets et de congrès.** Certains sont restés ouverts mais ont un taux d'occupation quasi inexistant malgré des frais fixes très élevés. La situation du Métropole, cet hôtel emblématique du centre de Bruxelles, doit nous alerter. L'étude de l'IBSA susmentionnée rappelle que les activités d'hébergement et de restauration représentent environ 23.000 emplois en 2018 rien qu'à Bruxelles.

**Quand le déconfinement débutera, un comité devra évaluer l'ensemble de la chaîne économique et déterminer les entreprises et secteurs qui sont en queue de peloton et les mécanismes idoines qui doivent être mis en place.**

**Ces mesures de soutien complémentaire à la trésorerie des entreprises touchées pourront prendre la forme de prêts ou de primes. Elles seront essentielles pour éviter l'effet domino tant redouté pouvant conduire à l'effondrement de pans entiers de l'activité économique. Il est donc essentiel de maintenir une réserve dans le budget bruxellois pour eux.**

---

1 «Maximiser l'effet des politiques de relance : les branches-clefs», 25 mars 2020.



Afin d'éviter que l'argent public qui sera mobilisé ne termine sa course dans le règlement des éventuelles procédures en faillite, **ces aides, primes et plans devront être octroyés de façon responsable et donc dirigés uniquement vers les entreprises qui étaient saines avant la crise du coronavirus**. De la même manière, si une situation paraît désespérée après plusieurs semaines/mois de soutien, il faudra procéder à une évaluation et si nécessaire mettre fin à ces aides.

Nous appelons le Gouvernement bruxellois à renforcer son administration et à s'entourer de l'expertise suffisante pour procéder à cette analyse et déterminer rapidement si les fondamentaux d'une entreprise sont suffisamment solides avant d'y injecter (ou de continuer à y injecter) de l'argent public.

## 2. Créer un Fonds COVID-19 pour octroyer des prêts subordonnés aux PME

Concrètement, il s'agit de créer un Fonds COVID-19 pour **permettre l'octroi de prêts subordonnés aux PME dans lequel interviendrait la Région bruxelloise**. Ce Fonds serait également **alimenté par les fonds européens** qui seront libérés dans le cadre de la crise.

Pour rappel, un prêt subordonné est un prêt qui doit être payé lorsqu'une entreprise se trouve en défaut de paiement, mais seulement après le règlement des dettes plus prioritaires. En d'autres mots, en cas d'insolvabilité, les créanciers subordonnés ne sont pas prioritaires dans l'ordre de remboursement ; ils sont les derniers à être payés. Généralement, le prêt subordonné, qui présente un plus grand risque pour le prêteur puisqu'il accepte une situation moins favorable que les autres créanciers, est accompagné de taux d'intérêts plus élevés à la hauteur du risque (le risque de non-remboursement étant plus élevé). L'idée du fonds est précisément de permettre ce type de prêts tout en maintenant un taux d'intérêt le plus bas possible.

En effet, **en plus des crédits-ponts à 12 mois prévus par le Gouvernement fédéral** pour combler des besoins de liquidité à très court terme et de solvabilité, **il y aura un besoin d'instruments financiers afin de créer un bol d'air à moyen terme**. Des prêts subordonnés pour une période de 3 à 6 ans peuvent remplir cette fonction. L'échéance de 3 à 6 ans offre une période suffisante pour reconstituer un chiffre d'affaires et un bénéfice d'exploitation, d'une part, tout en offrant aux investisseurs un niveau de risque acceptable d'autre part. Le caractère subordonné du prêt laisse de l'espace aux banques pour fournir du financement supplémentaire en cas de besoin.

La **gestion de ce fonds serait déléguée à Finance.brussels** dans le cadre d'une mission déléguée. Ce serait un fonds de dette subordonnée qui octroierait **un taux le plus bas possible** (dans les limites des règles d'aides d'Etat définies par la Commission européenne).

Ces prêts subordonnés auraient 3 caractéristiques:

- un moratoire sur le remboursement du principal d'une durée de 12 à 24 mois: l'entreprise ne rembourse donc que les intérêts;
- une durée totale de prêt de 3 à 6 ans;
- aucune indemnité de emploi, l'idée étant que le prêt puisse ensuite être refinancé, le cas échéant, par les banques.

Ce mécanisme donnera un bol d'air aux entreprises, leur permettant de poursuivre leurs investissements sans devoir consacrer l'ensemble de leurs fonds au remboursement de leurs crédits. Ceci vise particulièrement les PME et serait **réservé aux entreprises saines (au 31 décembre 2019) maintenant un certain niveau d'emploi**.



### 3. Recapitaliser Finance.brussels

Afin de concrétiser le mécanisme d'octroi de prêts subordonnés et de donner à Finance.brussels la capacité de poursuivre ses activités traditionnelles de financement pour octroyer des moyens complémentaires aux entreprises en vue de redéployer leurs activités une fois qu'elles auront pu se relever et rester à flot grâce aux prêts subordonnés, il est nécessaire de **recapitaliser Finance.brussels à l'image de l'augmentation de capital de 250 millions d'EUR qui a eu lieu chez PMV (société d'investissement de la Région flamande) en Flandre.**

Finance.brussels avait demandé depuis plusieurs mois une recapitalisation à concurrence de 200 millions d'EUR. Cette recapitalisation doit être accélérée pour que Finance Brussels puisse venir en soutien aux entreprises bruxelloises. Cette recapitalisation permettrait également de **soutenir l'émergence de nouveaux secteurs d'activités** via notamment des opérations en capital.

Rappelons que cette recapitalisation est prévue dans la Déclaration de politique régionale bruxelloise (p.65), c'est donc le moment de la mettre en œuvre de toute urgence !

### 4. Octroyer des garanties sur les lignes de crédit court terme et sur les crédits de type crédit d'investissement

Des **garanties supplémentaires** pourraient être octroyées par le **Fonds bruxellois de Garantie**, dans des limites définies, sur les lignes court terme existantes, octroyées par les banques initialement sans garantie, afin de permettre de maintenir ces moyens à disposition des entreprises impactées et sur les accroissements de ligne court terme qui seraient accordés aux entreprises pour les aider à passer cette période de crise.

Ces garanties seraient valables pour les entreprises n'étant pas en difficultés financières au 31 décembre 2019.

### 5. Offrir un ballon d'oxygène aux indépendants et TPE

#### ➤ **Mise en place des prêts « coup de pouce »**

Pour les indépendants et les toutes petites entreprises, la Région bruxelloise pourrait introduire rapidement, dans une stratégie plus large de soutien aux entreprises, le **prêt coup de pouce à l'instar de ce qui est déployé dans les deux autres Régions.**

En quoi consiste-t-il ? Le prêt coup de pouce **permet aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants tout en bénéficiant d'un avantage fiscal** qui prendrait la forme d'un crédit d'impôt.

- Pour le prêteur, c'est une opportunité d'investir dans l'économie réelle tout en soutenant, d'une part, la création et la croissance d'entreprises et, d'autre part, de bénéficier d'un crédit d'impôt.
- Pour l'emprunteur, il s'agit de bénéficier rapidement de montants nécessaires, et ce, durablement (les fonds n'étant remboursables qu'au terme de la durée du prêt) et à un taux d'intérêt intéressant.
- Sous réserve de quelques conditions, tant dans le chef du prêteur que de l'emprunteur, ce mécanisme permettrait au prêteur de bénéficier d'un crédit d'impôt annuel de 4% pendant les 4 premières années et pour un montant maximal de 50.000 EUR, puis de 2,5% sur les éventuelles 4 années suivantes.



CLOSED

- En Wallonie, la durée du prêt, fixe, peut être de 4, 6 ou 8 ans et porte sur des montants de 50.000 EUR maximum par prêteur et de 100.000 EUR maximum pour l'emprunteur. Quant au taux d'intérêt, celui-ci varie entre minimum 0,875% et maximum 1,75%. Ce taux pourrait, à Bruxelles, aller jusqu'à 2% en fonction du risque.
- La Flandre, quant à elle, garantit ce prêt à concurrence de 30% du montant en cas de non remboursement ; ce qui crée un effet levier intéressant par rapport aux « taux de casse » relativement faibles.

Nous pourrions très bien imaginer que, dans un plan plus large de soutien aux entreprises, la Région bruxelloise se saisisse, à l'instar des deux autres Régions, de cette opportunité.

#### ➤ Octroi de garanties sur les prêts bancaires à destination des TPE

Le prêt coup de pouce devrait être complété par du **crédit bancaire pour ceux qui peinent à trouver des investisseurs dans leur cercle proche**.

A l'image du mécanisme mis en place aux Pays-Bas, le Fonds bruxellois de Garantie pourrait garantir à concurrence de 90 à 95% les crédits bancaires des TPE.

Il s'agit de **crédits portant sur de petits montants**, allant de 15.000 à 50.000 EUR et s'étalant sur une durée de 2 ans. Vu la garantie offerte par le fonds bruxellois de garantie, les banques devraient procéder à une analyse simplifiée plutôt qu'à une lourde analyse crédit. Vu la situation délicate dans laquelle se trouvent de nombreuses TPE, leur faire parvenir la liquidité nécessaire très rapidement est primordial.

## 6. Introduire une "clause Corona" dans les baux commerciaux

Le commerce à Bruxelles représente près de 60.000 emplois et 15 milliards d'EUR de chiffre d'affaires. **De nombreux commerces, en ce compris des grandes chaînes, éprouvent des difficultés à payer les loyers de leurs baux commerciaux.**

Les baux commerciaux sont encadrés par une loi stricte datant de 1951 et qui tend à protéger le locataire. C'est pourquoi un grand nombre de ces dispositions sont dites impératives, ce qui ne permet aucune convention dérogatoire sur toute une série de dispositions même si le bailleur et le locataire venaient à tomber d'accord. Aucune dérogation n'est ainsi possible à la durée du bail sous peine d'annulation par le juge de paix.

**Dans le cadre de la crise du coronavirus, un certain nombre de bailleurs de surfaces commerciales seraient disposés à réduire le montant du loyer de 50 à 100% pour autant que le bail soit prolongé du nombre de mois au cours desquels le locataire a bénéficié de cette réduction.** Dans l'état actuel de la loi sur les baux commerciaux, cette prorogation du bail pourrait être remise en cause par le juge de paix car elle contrevient au caractère impératif des dispositions relatives à la durée du bail commercial. Or **sans sécurité juridique, les propriétaires ne seront pas enclins à accorder des réductions de loyer.**

L'idée serait donc d'introduire dans la loi sur les baux commerciaux une clause dite «corona» qui permettra de garantir la légalité de l'accord intervenu entre le propriétaire et le locataire pour autant que les conditions de la clause soient remplies (réduction de loyer d'au moins 50% et prorogation du bail de la même durée).

Concrètement, si un bailleur octroie à son locataire une réduction de moitié pendant 3 mois, le bail sera prorogé de 3 mois sans que le juge de paix ne puisse considérer cette prolongation comme abusive.



## 7. Adapter rapidement la formation professionnelle aux nouveaux besoins

La Formation professionnelle est un des leviers d'action importants dont doit se saisir le Gouvernement bruxellois dans le cadre de la relance de l'activité économique à Bruxelles. Cette réflexion devra se faire main dans la main avec la Ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour repenser les options dans l'enseignement professionnel. Aujourd'hui, 108 options sur un total de 178 options sont fréquentées par seulement 7% des élèves. Plus grave : seules 4 des 15 options les plus fréquentées semblent mener à des métiers en demande alors que les options menant au top 15 des fonctions critiques semblent sous-fréquentées. Il faudra donc **revoir l'offre de formation et cibler en fonction des priorités suivantes** :

- Repartir d'un monitoring actualisé qui serait opéré au lendemain de la crise sur l'état du marché de l'emploi bruxellois.
- A partir des constats réalisés sur le terrain, redéfinir la commande de formations des différents opérateurs publics en l'orientant prioritairement vers les secteurs en demande de main d'œuvre et/ou d'avenir. Le gouvernement doit singulièrement élargir la capacité de formation en éco-construction.
- A cet égard, le Gouvernement bruxellois devrait encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activités et anticiper l'offre de formation y relative.
- La crise du coronavirus aura eu un impact – temporaire ou non mais en tout cas considérable – sur le marché de l'emploi. Il est temps d'activer les cellules de reconversion professionnelle et les proposer aux profils qui ont été le plus durement touchés. Actiris doit jouer un rôle de plateforme incontournable dans ce ballet de l'offre et de la demande et en particulier en privilégiant un accompagnement qualitatif des profils en balance.
- Une autre réflexion serait celle de revaloriser le travail bénévole/volontaire, par exemple pour les profils les moins qualifiés (services à la collectivité, distribution de repas, ...)
- Identifier les secteurs porteurs qui n'ont pas été assez investis jusque maintenant. La construction fait indéniablement partie de ceux-là. Il faudrait dès lors créer des incitants pour embaucher et former massivement dans ce secteur. Là aussi, cela suppose une commande de formation qui soit adaptée aux réalités et demandes du terrain !
- L'enseignement de promotion sociale a toute sa place dans la remise à l'emploi de personnes moins qualifiées - ou dans une offre adaptée aux besoins des entreprises locales.

En parallèle, il s'agira également de développer une stratégie afin d'attirer des acteurs économiques à haute intensité de main d'œuvre non qualifiée (par ex. : logistique).



## 8. Stimuler la demande en relançant les investissements publics

Dans la crise sanitaire actuelle, il est crucial que le Gouvernement bruxellois redouble d'efforts dans la réalisation des investissements publics.

Les **chantiers prioritaires** en Région bruxelloise doivent être maintenus. En effet, ces derniers sont pourvoyeurs d'emplois et sont nécessaires à l'activité économique. Nous pensons particulièrement aux travaux liés au métro 3 vers Bordet qui doivent être exécutés et génèrent moins d'inconvénients car ils sont exécutés en sous-sol. Il en va de même pour le maintien en état des infrastructures routières, spécialement les plus lourdes (tunnels et ponts). En effet, il ne faudrait pas que la crise empêche l'investissement et la politique des grands travaux qui participent à soutenir l'économie et à une politique de relance nécessaire en cette période. Nous proposons donc que les chantiers soient poursuivis et même intensifiés pour autant que ces derniers n'entravent pas l'accessibilité aux tissus économiques locaux. Il va falloir donc mener une analyse avec hub.brussels sur l'impact de chaque chantier. Il faudra également analyser quelles sont les entreprises bruxelloises mobilisées dans chacun des chantiers agendés et en faire un paramètre dans la planification de ces derniers.

Au même titre que l'infrastructure, le **plan d'isolation du bâti bruxellois** est par exemple l'une de ces priorités. Il permettrait dans un premier temps de parvenir aux objectifs environnementaux que s'est fixé le Gouvernement en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et stimulerait l'activité de secteurs en plein essor.

Une estimation des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Région dans sa stratégie de rénovation sont estimés à 28,7 milliards d'EUR d'ici à 2050 sur base des unités à rénover (pour un taux de rénovation de 3 à 5% par an).

Au vu de l'importance des sommes à investir, les leviers de financement doivent impérativement être activés afin d'inciter les propriétaires à se lancer dans un processus de rénovation.

Enfin, une politique d'investissement ambitieuse doit être menée dans les domaines tels que la **recherche et l'innovation**, la simplification administrative pour les administrés via des procédures en ligne, plus rapides, les infrastructures de proximité, le logement, les énergies renouvelables et la mobilité douce et partagée.

## 9. Assurer la mobilité interne dans la Fonction publique

La crise sanitaire a également des impacts sur la fonction publique. D'un côté, certaines administrations risquent de rencontrer une surcharge de travail temporaire qu'il ne leur sera pas toujours facile d'absorber sans conséquences dommageables pour les usagers, ne serait-ce qu'en termes de délais de traitement des dossiers. De l'autre, certains services se retrouveront momentanément avec des missions allégées suite aux mesures de confinement.

Ces perturbations pourraient impacter pendant plusieurs mois la charge de travail de certaines administrations régionales, entraînant des pics temporaires d'activité difficiles à assumer pour certains services. Pour permettre de rencontrer au mieux ces nouveaux besoins provisoires et de continuer à offrir un service de qualité à la population, la Région devrait encourager les affectations temporaires des membres du personnel.

**Afin que les mesures de soutien soient efficaces, il ne faudrait pas que la reprise soit retardée ou bloquée par une autorisation régionale, par exemple.** Il faudra donc donner un **boost au niveau des administrations régionales et même communales.**

L'idée est de permettre la mise à disposition temporaire de membres du personnel de la fonction publique régionale à l'égard d'autres services rencontrant un besoin urgent de personnel supplémentaire (ce qui sera le cas pour la tracing des personnes malades par exemple). Cela permettra d'équilibrer le travail entre les différents services sans devoir recruter de façon urgente et temporaire.

Soyons créatifs et envisageons également des détachements venant de ou allant vers d'autres niveaux de pouvoir (Région – commune par exemple).



## 10. Renforcer le recours au télétravail après la crise

Le recours au télétravail a fortement augmenté depuis l'introduction de mesures visant à lutter contre la propagation du Covid-19. Si certaines entreprises y avaient rarement – voire jamais – recours, la pratique pourrait avoir une influence de taille lorsque la situation sera revenue à la normale.

Pour les entreprises qui y faisaient déjà appel, les modifications ne sont pas compliquées. Pour les autres et lorsque les missions le permettent, il s'agira de définir une série de procédures pour faciliter la réorganisation du travail au sein de l'entreprise ; au niveau logistique, au niveau des contrats de travail, des règles de fonctionnement, des temps de disponibilité et enfin de la charge de travail.

De manière générale, la crise du coronavirus encouragera probablement la plupart des entreprises à recourir plus fréquemment au travail flexible et aux réunions virtuelles.

Outre son impact positif sur l'environnement (lié à la diminution des déplacements entre le domicile et le lieu de travail), le télétravail représente un gain de temps et démontre de meilleurs résultats opérationnels de la part de collaborateurs davantage satisfaits et enclins à trouver un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Si cette mesure relève essentiellement du niveau fédéral, il va de soi que la Région bruxelloise peut accompagner et encourager ce processus.

## 11. Accompagner les changements en matière de mobilité

Le recours au télétravail et l'instauration de cette pratique dans les entreprises qui peuvent l'organiser va inévitablement améliorer la mobilité. Cette transition ne se fera pas pour autant tout de suite. Il est important d'accompagner et d'organiser la transition vers d'autres modes de transport et le changement progressif des habitudes chez les usagers. **Une proposition concrète est de faciliter l'accès et de promouvoir les opérateurs de micro-mobilité connectés** (Billy, Poppy, Lime's, Jump, ...) afin qu'ils assurent le premier kilomètre et le dernier kilomètre dans la chaîne de déplacement en lien avec le transport public.

En effet, ce partenariat est essentiel car nous pouvons redouter que la demande en transport public diminue de par la crainte que pourraient ressentir les usagers d'utiliser les transports en commun. **Il est utile également de favoriser les modes doux quand cela est possible afin d'éviter un engorgement trop important.**

Enfin, la chute des recettes commerciales des opérateurs de transport public (STIB, TEC, DE LIJN, SNCB) devrait inciter lesdits opérateurs à accélérer le développement d'une intégration tarifaire ou à défaut du déploiement et la promotion rapide de l'abonnement MTB +.

Par ailleurs, d'autres incitants peuvent être mis en place afin de promouvoir les transports publics dès lors que le déconfinement aura commencé, tout en évitant que ceux-ci ne soient bondés aux heures de pointe. Des campagnes massives de décontamination des transports seront nécessaires afin d'en assurer la sécurité auprès des utilisateurs.

Enfin, les incitants pourraient être d'ordre tarifaire (tarifs préférentiels en heure de pointe) ou d'ordre qualitatif (augmentation de l'offre de transport, de la vitesse commerciale, de la fréquence, etc.).

De façon plus générale, **Bruxelles a besoin d'une stratégie de mobilité, concertée entre la Région et les communes, qui anticipe le déconfinement et le retour à la vie active.** Il s'agira de mieux prendre en compte la mobilité douce sur des axes stratégiques qui convergent vers les bassins d'emploi, à l'échelle de l'ensemble de la Région-capitale.

Rappelons que **les aménagements de voirie actuels pour faciliter la cohabitation piétons-cyclistes doivent avoir un caractère provisoire et être évalués après la crise.** Il ne s'agit pas de profiter de la crise du coronavirus pour faire passer des aménagements définitifs de voirie sans débat public et concertation.



## 12. Faire preuve de créativité et de flexibilité

Diverses mesures plus ponctuelles peuvent être mises en œuvre rapidement pour soutenir la relance :

✓ **Accompagnement des entreprises qui doivent repenser leur business model ;**

Dans sa mission d'accompagnement des entreprises, Hub.brussels (avec l'aide d'experts si besoin) pourrait définir, avec toute entreprise désireuse de renforcer son business model, une feuille de route précisant leurs besoins en liquidités. Cette feuille de route servirait ensuite de base dans la présentation des documents justificatifs à fournir aux institutions de crédit, aux organismes publics et à tout autre investisseur en vue d'obtenir les financements nécessaires.

Dans un second temps, cette feuille de route devrait s'accompagner d'un plan d'action, assimilable à un business continuity plan, qui reprendrait les répercussions des conséquences de la crise sur la trésorerie et le P&L de l'entreprise. S'en suivrait l'élaboration d'un nouveau business plan paré à anticiper tout risque de crise de solvabilité pour l'entreprise.

✓ **Prévoir une distribution généralisée de masques, coordonnée par la Région (en particulier pour des activités organisées par le secteur événementiel et artistique)**

Le rapport du RMG préconise le port du masque en tissu pour les utilisateurs et éventuellement les chauffeurs des transports en commun. Il en va de même pour les clients et le personnel des supermarchés. Le port du masque est également recommandé dans les lieux publics fréquentés. Lors du déconfinement progressif, la Région bruxelloise devra veiller à apporter tout son soutien à la population et fournir les protections recommandées en suffisance. Pour ce faire, le Gouvernement bruxellois doit dès aujourd'hui évaluer les besoins afin d'être en capacité d'offrir une protection maximale aux citoyens lorsque le retour à la vie active sera possible.

## 13. Mettre en place des solutions «de seconde chance» pour les entrepreneurs faillis

Pour les entreprises qui ne survivraient pas à la crise, il s'agira de mettre en place rapidement une série de mesures: garanties bancaires spécifiques, coaching, aides ciblées : nous devons absolument redonner le goût d'entreprendre à ceux qui seront le plus touchés par cette crise et qui devront malheureusement mettre la clé sous le paillason. Il s'agira de **privilégier une vision « anglo-saxonne » de l'échec** : celle d'un apprentissage avant d'être une défaite personnelle, surtout en ces temps de crise. Nous aiderons ceux qui le désirent à renouer avec le monde de l'entrepreneuriat et à monter un nouveau projet de zéro.



## II. MESURES SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS

### 1. COMMERCE ET HORECA

- ✓ **Une réduction du précompte immobilier pour les baux commerciaux**

Face aux difficultés liées au versement des loyers, nous proposons de réduire le précompte immobilier au prorata de la durée (2 mois, 3 mois) pendant laquelle le commerçant a été dans l'impossibilité d'exploiter son commerce en raison de l'obligation de fermeture.

Cette mesure devrait aussi inciter les propriétaires-bailleurs à répercuter l'effet de cette mesure sur les locataires.

- ✓ **Rendre l'e-commerce accessible et développer le « commerce du futur »**

La crise du Covid-19 a rappelé de manière brutale l'importance du numérique pour les commerces locaux. Forcées de fermer, nombreuses sont les entreprises qui ont dû se résoudre à interrompre complètement leurs activités. D'autres, tels que les restaurateurs, ont pu maintenir leur activité à minima car ils sont équipés de la technologie qui leur permet de bénéficier des bienfaits du numérique même si cela n'est pas suffisant pour assurer la rentabilité.

Toutefois, **toutes les entreprises bruxelloises ne sont pas équipées** : par manque de personnel, de formation adéquate, d'anticipation ou simplement par manque de moyens financiers, techniques ou opérationnels.

Dans sa mission d'accompagnement aux entreprises et dans une stratégie plus globale et coordonnée visant à inscrire notre Région au rang d'une véritable smart city, Hub.brussels devra continuer à assurer un rôle central dans le redéploiement de l'activité économique à Bruxelles et dans la manière dont les entreprises auront à se réinventer. A ce titre, Hub.brussels, en partenariat par exemple avec d'autres acteurs pourrait **offrir à chaque entrepreneur bruxellois la possibilité de se former gratuitement, à distance ou en présentiel, au numérique tout en les incitant, dans le plan d'accompagnement mis en place, à orienter une partie de leur activité dans le numérique**. L'initiative d' « agence digitale solidaire » mise en place par Skillsfactory et BeCentral en est un exemple intéressant: <https://agencedigitalesolidaire.org/>.

Mais seule la formation au numérique n'est pas suffisante et doit, à tout le moins, s'inscrire dans un plan plus global « Commerce du futur » qui placerait l'innovation et la digitalisation de l'économie au centre de son action. La politique relative aux pôles de compétitivité doit dès lors être accélérée, laquelle permettrait également d'intensifier la création d'emplois nouveaux et une participation accrue des entreprises, notamment via des procédures et un accompagnement adaptés. A cet égard, les synergies doivent être renforcées et l'accessibilité des PME à ces pôles doit être facilitée.

Enfin, la Région devrait, à l'image de la Ville de Bruxelles, avec le site [www.commercelocal.brussels](http://www.commercelocal.brussels), reprendre la liste des commerces effectuant des livraisons. Nous proposons que la Région favorise rapidement la mise en place d'une plateforme commune au territoire régional, sur laquelle elle communique fortement, de sorte à permettre à un maximum d'établissements d'y être présents et à un maximum de Bruxellois de disposer des données pratiques pour commander auprès d'un commerce de proximité. La livraison à vélo, pas seulement de repas mais aussi d'achats en boutique, pourrait être davantage développée.

✓ **Soutenir les commerces et les établissements Horeca dans leur réouverture tout en respectant les mesures sanitaires**

La Région devra accompagner les restaurants, les bars et les commerces tout au long du déconfinement qui sera, on le sait, progressif. Comme pour le développement du numérique, nos entreprises doivent pouvoir s'adapter à un déconfinement par pallier, le cas échéant, et être rendues **plus robustes si un nouveau confinement (même plus court) devait être mis en place**. Ceux qui pourront démontrer qu'ils respectent les **distanciations sociales** et qui auront **adapté leurs magasins** (panneaux en plexiglass, circulation dans les magasins...) auront plus de chances de rester ouverts. Il s'agit de faire en sorte que les petits commerces ne soient pas laissés pour compte!

Les secteurs développent des solutions pratiques : tous viennent aujourd'hui avec des propositions constructives et créatives afin d'assurer la sécurité sanitaire. La Région, en lien avec le Conseil national de Sécurité et le Groupe d'experts chargé du déconfinement (GEES), doit veiller la **mise en place rapide des « équipements barrières »** adéquats. Hub.brussels a un rôle à jouer dans cet accompagnement. De même, les agents distributeurs des aides régionales doivent opérer un monitoring des indépendants et entrepreneurs, afin de bien les informer, être à leur écoute, suite leur situation et s'assurer que tout se passe bien.

La Région doit accompagner les indépendants et entrepreneurs dans la mise en place des mesures nécessaires pour que chaque professionnel puisse effectivement reprendre son activité au moment où cela sera officiellement possible. En outre, la Région et les communes doivent à très brève échéance redéfinir les espaces publics commerçants. Les règles de distanciation sociale imposent une gestion des flux par du personnel, par des équipements physiques. Comment va par exemple s'opérer le retour des chalands avenue de la Toison d'Or ou rue Neuve dans quelques jours ? On ne peut imaginer des files telles que celles qu'on a pu observer devant Primark il y a quelques années...

✓ **Diffuser les initiatives du secteur**

La Région peut assurer une large publicité autour des initiatives lancées par les différents secteurs telles que :

- [www.horecacomback.be/fr/soutenez-une-entreprise](http://www.horecacomback.be/fr/soutenez-une-entreprise)
- [www.jesoutiensmonhorecadequartier.brussels](http://www.jesoutiensmonhorecadequartier.brussels)
- [www.keepingbrusselsalive.com](http://www.keepingbrusselsalive.com)
- [www.cafesolidarite.be](http://www.cafesolidarite.be).

✓ **Elargir les capacités des restaurants :**

- Supprimer les taxes liées à l'exploitation d'une terrasse
- Faciliter l'installation d'une terrasse sur la voirie en l'aménageant de manière provisoire (autorisation de placer des tables sur les places de parking ou sur les trottoirs plus larges par exemple)
- Examiner la Piétonisation de certaines rues à haute concentration horeca afin que les terrasses puissent être installées sur la chaussée
- Suspendre les règlements urbanistiques interdisant les aménagements disgracieux comme les tonnelles afin de pouvoir servir les gens lorsqu'il pleut (et suspendre les interdictions éventuelles des terrasses chauffées le cas échéant).
- Encourager un double service pour permettre le respect des règles de distanciation sociale ;

Il s'agit pour la Région de soutenir les communes dans toute action de ce type et de coordonner les initiatives en la matière.



## 2. EVENEMENTIEL ET TOURISME

### ✓ **Maintenir les appels d'offres pour les événements reportés**

Les institutions sont un très gros client du secteur événementiel: elles constituent ainsi un levier pour favoriser l'activité économique et l'emploi. Pour les événements récurrents de la Région bruxelloise, **les appels d'offres doivent être maintenus** quand ces événements peuvent être reportés, même si la date et le lieu de ceux-ci ne sont pas encore définitivement fixés.

En outre, avec une série de reports, une concentration d'événements à organiser au cours d'une même période va poser la question de la disponibilité des infrastructures d'accueil. Nous proposons que la Région réalise un cadastre des salles existantes sur le territoire, toutes capacités confondues, quelle qu'en soit la tutelle administrative, et qu'elle facilite l'occupation de celles-ci de la façon la plus cohérente possible. De plus, nous proposons que la Région mette complémentarément à disposition des espaces publics régionaux pour que des événements puissent y être montés et qu'elle facilite la mise à disposition d'espaces publics communaux à ce même effet.

### ✓ **Imaginer des offres avec les hôtels et les restaurants pour que les Belges visitent Bruxelles.**

Cet été, de nombreux Belges prendront leurs vacances en Belgique. Face à la mer du Nord ou l'Ardenne, Bruxelles devra redoubler d'efforts pour ne pas être perdante.

Visit.brussels doit développer **un plan de campagnes puissant sur les atouts que représentent ces secteurs**, avec des messages clairs conjurant la peur des citoyens le cas échéant de fréquenter à nouveau certains endroits.

La Région doit elle-même jouer son **rôle d'exemple** : en créant dès que possible un événement résilient, appuyé sur ses commerces, intégrant les mesures de sécurité sanitaire, associant pourquoi pas participation physique et participation numérique, Bruxelles peut redéclencher l'envie.

Nous proposons aussi d'imaginer des **offres combinées** avec les hôtels et les restaurants pour que les Belges visitent Bruxelles. En ce compris les Bruxellois : quel plaisir que d'être touriste dans sa propre ville !

Promotion Image de Bruxelles pourrait jouer un rôle d'intermédiaire et organiser des campagnes de sensibilisation auprès des Bruxellois afin que ces derniers investissent les lieux culturels et de loisirs bruxellois. Au même titre, Promotion Image de Bruxelles pourrait financer des **campagnes promotionnelles pour l'ensemble des événements bruxellois** sur la période 2020-2021.

Toutes ces promotions devront bien entendu bien être coordonnées avec les étapes du déconfinement.

### ✓ **Booster la relance communale.**

Des communes ont développé de bonnes idées pour la relance du commerce local : un « chèque commerces » (Ganshoren).

Toutes les communes n'ayant pas les mêmes spécificités de leur tissu commerçant et n'ayant pas non plus les mêmes moyens, la Région pourrait réaliser un appel à projets permettant aux pouvoirs locaux de recevoir une subvention pour mettre sur pied un projet de relance du commerce local au plus près de leurs réalités.



### 3. CONSTRUCTION

- ✓ **Supprimer les taxes pour occupation temporaire de la voie publique quand un chantier est de facto à l'arrêt.**

En effet, les reprises de chantier sont très coûteuses et ces frais s'ajoutent au montant des taxes de voirie que les entreprises ont dû payer pendant l'arrêt du chantier. Ces taxes de voirie dépendent des communes. Depuis 2007, un fonds de compensation fiscale existe à travers lequel la Région peut compenser des recettes de taxes qu'elle a demandé aux pouvoirs locaux de supprimer (force motrice, écrans d'ordinateurs, logements touristiques). Ce fonds pourrait constituer un levier pour compenser au besoin la non-perception d'une taxe. La Région se doit de coordonner cette politique de détaxation communale.

- ✓ **Accélérer la délivrance d'autorisations post-crise.**

Si les demandes de permis peuvent désormais être introduites de manière numérique, nous proposons de recourir plus fréquemment à la **visioconférence pour les commissions de concertation** qui reprendront directement après l'annonce officielle du déconfinement. Cela, afin d'en accroître la sécurité sanitaire et d'intensifier le nombre de réunions virtuelles. Nous plaçons également pour que les commissions de concertation puissent avoir lieu pendant l'été, ce qui n'est d'ordinaire pas le cas. Alors que le Gouvernement bruxellois s'était positionné en février dernier en faveur de « fast lanes » pour accélérer les procédures urbanistiques en fonction des besoins de la Région, notamment en logement, nous demandons que celles-ci soient mises en place rapidement et que le personnel nécessaire y soit affecté.

DÉPUTÉS DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'EMPLOI



Alexia Bertrand  
*Cheffe de Groupe*



Clémentine Barzin



David Leisterh



Vincent  
De Wolf



Françoise  
Schepmans



Gaëtan  
Van Goidsenhoven



Anne-Charlotte  
d'Ursel



Viviane  
Teitelbaum



Dominique  
Dufourny



David  
Weytsman



Geoffroy Coomans  
de Brachène



Aurélie  
Czekalski



Latifa  
Aït Baala



**MR**

## **Parlement bruxellois**

**Des remarques ou des suggestions sur la stratégie de relance «Rise Up Brussels» ?**

Envoyez-nous un e-mail à l'adresse [riseupbrussels@outlook.com](mailto:riseupbrussels@outlook.com)

Consultez également nos propositions pour la Région de Bruxelles-Capitale sur notre site :

[www.bruxellesattend.be](http://www.bruxellesattend.be)

